

Communauté pour l'innovation et la recherche sur les technologies dans l'enseignement/apprentissage

CIRT@

Statuts

(Version adoptée par le Conseil d'administration du 17 mai 2011)

Membres du comité de travail

Jacques **Viens**, Université de Montréal

Josianne **Basque**, Téléuq-UQAM

Renée-Marie Bernadette **Fountain**, Université Laval

Michael **Power**, Université Laval

Patrick **Giroux**, Université du Québec à Chicoutimi

Martine **Chomienne**, Cégep à distance

Liane **Sousa de Araujo**, Université Laval

Laila **Oubenaissa-Giardina**, Université de Sherbrooke

Hélène **Dufour**, Opossum

Table des matières

SECTION 1 : MISSION, OBJECTIFS ET THÉMATIQUES	3
1.1 Appellation et origine de la Communauté	3
1.2 Mission de la CIRT@	3
1.3 Objectifs de la CIRT@	4
1.4 Thématiques.....	5
SECTION 2 : COMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ	6
2.1 Membre individuel.....	6
2.2 Membre institutionnel	6
2.3 Membre étudiant.....	6
2.4 Membre à la retraite.....	6
2.5 Membre honoraire	6
2.6 Les cotisations	7
SECTION 3 : STRUCTURE DE GESTION.....	8
3.1 Le Conseil d'administration.....	8
3.2 Le Directeur	9
3.3 Le Comité exécutif.....	9
3.4 Le Comité des colloques/publications	9
3.5 Le Comité étudiant.....	10
3.6 Les Comités ad hoc	10
3.7 Le lieu du secrétariat et des infrastructures de service	10
3.8 L'Assemblée des membres	10
3.9 Coordination avec d'autres organismes.....	10
SECTION 4 : CONVENTIONS RELATIVES À LA GESTION	11
4.1 Nouveaux membres individuels	11
4.2 Nouveaux membres institutionnels	11
4.3 Établissements participants	11
4.4 Établissement hôte	11
4.5 Gestion des fonds	11
4.6 Déontologie et propriété intellectuelle.....	11

SECTION 1

MISSION, OBJECTIFS ET THÉMATIQUES

1.1 Appellation et origine de la Communauté

En 2000, des chercheurs et des unités de recherche de diverses universités et écoles supérieures du Québec ont constitué un regroupement stratégique alors nommé CIRTA dans l'objectif de former une « masse critique » cohérente et structurée d'expertises québécoises dans le domaine de la formation à distance et de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies. L'acronyme CIRTA signifiait alors *Centre interuniversitaire de recherche sur le téléapprentissage*, puis, en 2007, il a pris pour nom *Centre interuniversitaire de recherche sur les technologies et l'apprentissage*. En novembre 2009, lors d'une réunion du conseil scientifique de ce Centre, un groupe de travail fut mandaté pour étudier la possibilité de modifier le statut de ce regroupement afin d'en faire une structure englobante fondée sur l'idée de « communauté » faisant une plus grande place aux professionnels et praticiens du domaine, tout en y maintenant la participation active des chercheurs et des étudiants.

C'est en 2011 que ce changement au statut du CIRTA s'est concrétisé. Son acronyme s'écrit désormais CIRT@, signifiant **Communauté pour l'innovation et la recherche sur les technologies dans l'enseignement/apprentissage**. L'adjonction du terme *enseignement* au terme *apprentissage* dans l'expression *enseignement/apprentissage* vise à souligner que les deux dimensions sont prises en compte par les membres de cette communauté. Ainsi, le symbole @ maintenant utilisé dans l'acronyme CIRT@ évoque à la fois le « a » de *apprentissage* et le « e » de *en ligne* et de *enseignement*.

On note qu'en se positionnant en tant que communauté, l'acronyme CIRT@ prend désormais le genre féminin et on la désignera désormais en tant que « la CIRT@ ».

1.2 Mission de la CIRT@

La mission de la CIRT@ est de favoriser un réseautage d'experts, de chercheurs, de professionnels et d'étudiants aux cycles supérieurs afin de faire progresser la recherche et l'innovation portant sur les théories, les modèles, les méthodes, les systèmes et les outils dans le domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies, et ce, quel que soit le milieu (milieu scolaire, organisations privées, publiques et communautaires), ou la modalité (en présence, à distance ou hybride), et quel que soit l'âge ou le profil de l'apprenant.

Intéressée de prime abord par le contexte et les problématiques propres au Québec, la communauté ne saurait faire l'économie d'une mondialisation de ses préoccupations, de ses analyses et des collaborations qu'elle générera. Plusieurs collaborateurs de la CIRT@ proviennent d'ores et déjà d'Europe et d'autres régions du monde. Si la mission de la CIRT@ s'amorce dans un regroupement stratégique des forces vives québécoises, il nous apparaît

essentiel d'étendre le rayonnement et le réseautage de nos membres à la communauté internationale. Ainsi, la CIRT@ sera ouverte à un membership international.

Devant la complexité et l'étendue des développements et de la recherche dans une variété de domaines (éducation, psychologie, informatique, technologie, sociologie, linguistique, génie, etc.) qui sont susceptibles d'éclairer les pratiques en matière d'usage des technologies à des fins d'enseignement/apprentissage et convaincus de la nécessité de renforcer les liens entre la pratique et la théorie en ce qui a trait à l'analyse, la conception, le développement, l'évaluation, la gestion et la mise en œuvre de situations d'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies, les membres de la CIRT@ croient qu'il est nécessaire de favoriser et de soutenir le partage de connaissances, d'avancées scientifiques, de réflexions, de réalisations, d'expériences et de pratiques, et ce, en privilégiant des perspectives multidisciplinaires, interdisciplinaires et systémiques. Ces perspectives sont vues comme indispensables à l'étude, au développement et à la mise en place d'usages éclairés des technologies en éducation et en formation afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions en jeu dans l'optimisation de l'apprentissage, allant des dimensions micros émergeant du contexte spécifique d'application aux dimensions institutionnelles et sociétales.

1.3 Objectifs de la CIRT@

Afin de mener à bien sa mission, la CIRT@ s'est donné les objectifs stratégiques suivants :

1. Stimuler et soutenir le regroupement de chercheurs et de professionnels s'intéressant à l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies afin d'assurer un positionnement stratégique de l'expertise québécoise en ce domaine à l'échelle nationale et internationale.
2. Encourager le partage des connaissances, des compétences, des outils, des pratiques et des résultats de travaux entre chercheurs, étudiants et professionnels œuvrant dans le domaine.
3. Mettre en place des initiatives visant l'identification de créneaux porteurs susceptibles de faire avancer la recherche et l'innovation.
4. Favoriser la création de partenariats pour la réalisation de projets de recherche et d'innovation ainsi que pour le développement de pratiques et la mise en œuvre d'expériences.
5. Favoriser les échanges et les collaborations à l'échelle nationale et internationale.
6. Faire connaître à l'échelle nationale et internationale les innovations et la recherche réalisées par ses membres.
7. Soutenir la formation d'étudiants et le développement professionnel continu des professionnels et des chercheurs par divers moyens, tels que directions de thèse, stages encadrés, insertion en milieu de travail.

8. Attirer au Québec des collaborateurs, chercheurs, professionnels, praticiens, étudiants, doctorants, stagiaires post-doctoraux venant de l'extérieur et intéressés à participer au développement de la recherche et des pratiques dans le domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies.
9. Favoriser le partage des infrastructures matérielles et logistiques de qualité pour soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine au Québec.
10. Promouvoir la reconnaissance d'un champ de pratique et de recherche scientifique spécifique dans le domaine.

1.4 Thématiques

Le domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies recouvre plusieurs thématiques sur lesquelles des activités d'innovation et de recherche peuvent être mises en œuvre. Parmi celles-ci, on retrouve notamment les suivantes :

- Ingénierie pédagogique d'environnements ou de systèmes d'enseignement/apprentissage en ligne ou intégrant les TIC
- Scénarisation de situations d'enseignement et de situations d'apprentissage intégrant des TIC
- Technologies émergentes en éducation et en formation
- Modélisation des connaissances, des compétences et de l'apprenant
- Fondements théoriques de la technologie éducative et de la formation à distance
- Modèles et stratégies d'enseignement et d'apprentissage à l'aide des TIC
- Théories et pratiques en technologie éducative et en formation à distance
- Gestion des connaissances et des compétences
- Apprentissage collaboratif en mode virtuel
- Objets d'apprentissage
- Normes et standards du e-learning
- Environnements virtuels d'apprentissage, d'enseignement, de formation et de recherche
- Systèmes technologiques pour soutenir l'enseignement/apprentissage (réseaux, plateformes, outils, applications, technologies adaptées et/ou mobiles, réalité augmentée, technologies sociales, etc.)
- Technologies d'enseignement/apprentissage et développement sociétal
- Accessibilité universelle et adaptation des technologies utilisées à des fins d'apprentissage aux personnes de différentes cultures ou ayant des besoins particuliers
- Aspects organisationnels et administratifs des environnements d'enseignement/apprentissage supportés par les technologies
- Méthodologies de recherche dans le domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies

Les thématiques évolueront au fil de l'avancement des connaissances et des pratiques dans le domaine des technologies et de l'enseignement/apprentissage et selon les champs d'intérêt manifestés par les membres de la CIRT@.

SECTION 2

COMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ

La CIRT@ vise à regrouper des personnes s'intéressant à l'innovation dans le développement, l'implantation, les usages et la recherche dans le domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies. Celles-ci peuvent œuvrer dans différents contextes institutionnels ou organismes : académiques, scolaires, publics, privés et sociocommunautaires, entreprises, etc., que ce soit au Québec, au Canada ou dans d'autres pays. On distingue cinq types de membres :

2.1 Membre individuel

Toute personne intéressée par l'innovation dans le développement, l'implantation, les usages et la recherche dans le domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies quel que soit son milieu de pratique ou de recherche. Ce titre donne à ses détenteurs tous les droits, obligations, privilèges inhérents au statut de membre.

2.2 Membre institutionnel

Établissement d'enseignement public, organisme gouvernemental, société privée, conseil scolaire et organisme privé ou tout autre établissement ou organisation s'intéressant à l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies. Les membres institutionnels ont droit à quatre membres individuels désignés, les membres additionnels payant une cotisation réduite. L'institution mandate un de ses membres ou un autre représentant au Conseil d'administration et identifie une personne qui prendra le leadership de la participation de l'institution au CIRT@.

2.3 Membre étudiant

Toute personne qui s'intéresse à l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies et qui est inscrite à des études menant à une carrière dans ce domaine. Ce titre donne à ses détenteurs tous les droits, obligations, privilèges inhérents au statut de membre.

2.4 Membre à la retraite

Personne à la retraite qui manifeste un intérêt ou qui est impliquée dans le domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide de technologies. Ce titre donne à ses détenteurs tous les droits, obligations, privilèges inhérents au statut de membre.

2.5 Membre honoraire

Une personne choisie par le Conseil d'administration en reconnaissance pour sa contribution exceptionnelle au domaine de l'enseignement/apprentissage à l'aide des technologies.

2.6 Les cotisations

Le montant des cotisations sera fixé annuellement et adopté par le Conseil d'administration.

A titre indicatif, les montants de cotisation pour l'exercice 2011-2012 ont été fixés comme suit :

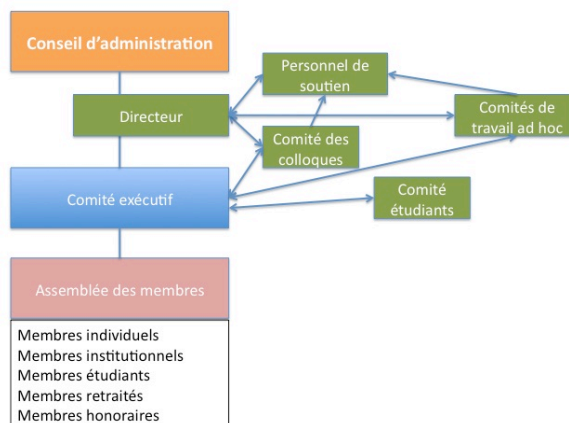
Membres individuels	125 \$
Membres institutionnels	1 000 \$ incluant les quatre premiers membres : chaque membre additionnel : 100 \$
Membres étudiants	25 \$ (avec preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement)
Membres à la retraite	65 \$
Membres honoraires	0 \$

Période d'une adhésion : un an (à intégrer aux frais d'inscription au colloque annuel).

SECTION 3

STRUCTURE DE GESTION

La CIRT@ est une communauté physiquement distribuée dans des établissements publics et privés intéressés par l'innovation dans l'intégration des technologies dans l'enseignement, la formation et l'apprentissage. La structure de gestion comprend un Conseil d'administration, un directeur, du personnel de soutien, un Comité exécutif, un comité des colloques/publications et des comités de travail ad hoc (ces derniers sont constitués pour répondre à des besoins spécifiques par le Comité exécutif) ainsi qu'une Assemblée des membres.



3.1 Le Conseil d'administration

Le **Conseil d'administration** de la CIRT@ est composé d'un représentant de chaque établissement participant à son financement (membres institutionnels), d'un nombre égal de membres réguliers élus par l'Assemblée des membres, ainsi que du directeur de la Communauté qui en assure la présidence. Le Conseil d'administration est élu pour deux ans par l'Assemblée des membres sous recommandation du Comité exécutif. Il se réunit au moins une fois par année. Il a pour principales responsabilités :

- d'approuver le budget, les règlements, les rapports annuels et la planification des activités;
- d'approuver les ententes de collaboration institutionnelles et l'adhésion de nouveaux membres institutionnels;
- de nommer le directeur de la Communauté sur recommandation de l'Assemblée des membres.

3.2 Le Directeur

Le **Directeur** est préférablement membre d'un établissement cotisant. Il est proposé par l'Assemblée des membres au Conseil d'administration qui le nommera pour un mandat de trois ans, renouvelable au plus une fois. Assisté du Comité exécutif, il a pour principales responsabilités :

- la coordination scientifique des activités de recherche;
- la planification des activités, ainsi que la préparation des prévisions budgétaires de la Communauté et le suivi des revenus et des dépenses;
- la préparation et la négociation d'ententes de coopération ou de partenariat avec d'autres organismes institutionnels ou avec des partenaires industriels;
- la représentation officielle de la Communauté auprès d'autres organismes et la promotion de ses activités;
- la mise en place des moyens facilitant les travaux des équipes de recherche ou autres partenariats pour la réalisation d'activités;
- la supervision du travail du personnel administratif et technique de la Communauté.

3.3 Le Comité exécutif

Le **Comité exécutif** de la CIRT@ est composé du directeur et de quatre autres membres élus par l'Assemblée des membres, pour un mandat annuel. Il se réunit environ six fois par année. Il a pour principales responsabilités :

- d'assurer le bon fonctionnement de la Communauté et le suivi des décisions de l'Assemblée des membres et du CA;
- de mettre sur pied et de coordonner les activités des groupes de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de la Communauté.

3.4 Le Comité des colloques/publications

Le **Comité des colloques/publications** de la CIRT@ est composé d'un responsable et de deux autres membres élus par l'Assemblée des membres, pour un mandat de deux ans. Le Directeur en fait partie d'office. Ce comité se réunit selon les besoins. Il a pour principales responsabilités :

- d'assurer la qualité scientifique des colloques et des publications de la Communauté;
- d'organiser la tenue d'un colloque annuel qui, à tous les deux ans, aura une envergure internationale;
- de stimuler et de soutenir la publication d'ouvrages scientifiques et de vulgarisation issus des travaux de la Communauté.

3.5 Le Comité étudiant

Le **Comité étudiant** valorise et soutient la participation étudiante. Sa constitution et les dossiers qui y seront traités seront identifiés par l'équipe initiale de travail. Une proposition plus détaillée de description du comité sera déposée au comité exécutif dès que possible.

3.6 Les Comités ad hoc

Les **Comités ad hoc** sont constitués pour répondre à des besoins ponctuels et ont une durée de vie adaptée à chaque situation. Ils peuvent émerger des assemblées des membres ou de l'exécutif. Leur mandat est défini lors de leur constitution.

3.7 Le lieu du secrétariat et des infrastructures de service

Le lieu du **Secrétariat et des infrastructures de service** de la Communauté est préférablement l'institution d'attache du Directeur. Il est déterminé par le Conseil d'administration sur la recommandation de l'Assemblée des membres, en fonction de la concentration des membres, de la présence d'infrastructures lourdes ou des conditions d'accueil faites par les établissements.

3.8 L'Assemblée des membres

L'**Assemblée des membres** regroupe les membres en règle de la Communauté. Elle se réunit en principe deux fois par année pour faire le point sur les dossiers en cours et pour prendre les décisions qui découlent des statuts, notamment les nominations aux différents comités et la planification des activités pour l'année. L'Assemblée des membres a pour principales responsabilités :

- d'identifier les axes prioritaires et de proposer des thématiques convergentes;
- d'élire ses représentants au Conseil d'administration, ainsi que les membres du Comité exécutif;
- d'élire la personne recommandée pour le poste de Directeur de la Communauté et d'acheminer sa recommandation au Conseil d'administration.

3.9 Coordination avec d'autres organismes

Le Directeur peut établir et signer des ententes de collaboration avec d'autres groupes ou organismes poursuivant des objectifs compatibles, au Québec et dans d'autres pays. Ces ententes pourront porter notamment sur l'organisation de séminaires conjoints, la réalisation de projets de recherche en collaboration, l'échange de chercheurs ou d'étudiants, la délégation de membres observateurs aux réunions des différents conseils respectifs. Elles sont entérinées par le Conseil d'administration.

SECTION 4

CONVENTIONS RELATIVES À LA GESTION

4.1 Nouveaux membres individuels

Toute personne intéressée à l'intégration des technologies à l'enseignement/apprentissage, quel que soit son milieu de pratique, peut adhérer à la CIRT@ en payant sa cotisation annuelle.

4.2 Nouveaux membres institutionnels

D'autres établissements peuvent adhérer à la présente entente comme membre institutionnel, par le dépôt d'une demande à cet effet communiquée à la direction de la CIRT@. Cette demande doit recevoir l'approbation du Comité exécutif puis du Conseil d'administration.

4.3 Établissements participants

Sont déclarés membres institutionnels les établissements qui ont signifié leur engagement à soutenir financièrement la CIRT@ au moyen d'une cotisation fixée au protocole d'entente interinstitutionnelle pour une durée de 3 ans. Chaque établissement cotisant nomme quatre membres institutionnels et un représentant au Conseil d'administration qui peut être l'un de ses membres.

4.4 Établissement hôte

La désignation de l'établissement hôte de la Communauté s'effectue pour une période de 3 ans. La gestion financière et l'embauche du personnel de la Communauté se font selon les normes en vigueur dans l'établissement hôte.

4.5 Gestion des fonds

Les fonds relatifs à l'infrastructure de la CIRT@ ou les fonds de recherche obtenus collectivement au nom de la CIRT@ sont gérés dans des comptes séparés avec restriction par l'établissement hôte de la CIRT@. Les fonds de recherche obtenus par les chercheurs membres de la CIRT@ sont gérés dans leur établissement d'appartenance.

4.6 Déontologie et propriété intellectuelle

Les membres de la CIRT@ participant à une recherche sont tenus de respecter le code déontologique en vigueur dans leur établissement d'appartenance. La CIRT@ respecte les politiques, règlements et procédures concernant la propriété intellectuelle des établissements membres.